

# Les conseils municipaux

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 mars 2018, à 19 h 00, sous la présidence de Philippe MIGNOT Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 25 / Présents : 15 présents à l'ouverture de la séance, 21 présents à partir du point n° 1, avec l'arrivée de Mme I. QUILLON, Mme E. DUCHAINE, M.Y.PAQUE, M. L. BROSELIN, Mme B. MOULIN-MARTIN, Mme E. RATTON / Procurations : 2 / Ont donné procuration : J. VIAL à G. RAMON ; C. JOURDAN à C. ROMANO / Absents : 2 / Secrétaire de Séance : C. BENISTANT

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Il demande aux membres du Conseil de respecter une minute de silence en hommage au Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAM lâchement assassiné alors qu'il faisait preuve d'un courage exemplaire et exceptionnel en tentant de lutter contre la barbarie, ainsi que pour les victimes civiles.

- Il informe l'assemblée d'un dépôt de gerbe à la gendarmerie et de la mise en berne des drapeaux

- Il soumet au vote le Procès-verbal de la séance du 7 mars 2018 lequel est adopté à l'unanimité (15 présents et 2 procurations)

- Il annonce la démission de M. L. EYDANT, conseiller municipal, de la liste « Réussir Beaufort ». Celle-ci sera transmise à la Sous – Préfecture et le candidat suivant de cette liste sera invité à rejoindre le Conseil municipal

Le Conseil Municipal : (22 présents et 2 procurations)

Au nom du groupe PC/FDG, M. A BERHAULT rappelle que le Budget est l'acte le plus important de la vie s'une commune puisqu'il détermine les grandes orientations de la municipalité tant en fonctionnement qu'en investissement. Il insiste sur le fait que la diminution régulière des dotations de l'Etat oblige la commune à des choix difficiles, et se félicite de voir que, malgré cette baisse de recettes, la commune maintient de bons services à la population sans augmentation des taux. La gestion saine et réfléchie de la dette et des investissements raisonnables conduit le groupe à voter pour le BP 2018 tel que présenté.

Au nom du groupe PS et apparenté, Mme M. GUILLAUD-LAUZANNE, note que la rigueur du Compte administratif présenté lors de la séance du 7 mars 2018 démontre la qualité de gestion par la municipalité. La baisse des dépenses de fonctionnement permet d'augmenter l'autofinancement pour les investissements de 2018 et d'aborder avec sérénité ce nouvel exercice budgétaire. En 2018, elle constate que les objectifs : contenir les dépenses, conforter l'autofinancement, poursuivre le désendettement, et maintenir la fiscalité au même taux, sont respectés. Ce budget permettra de continuer la réalisation des projets nécessaires aux besoins et conformément aux engagements, et maintenir le dynamisme de la commune. Elle cite les projets les plus importants : Révision du PLU, Restauration scolaire, aménagement de la place des Terreaux, rénovation des terrains de tennis, amélioration du cadre de vie et des espaces publics pour participer à la redynamisation de l'habitat et du commerce de proximité. Elle rajoute que ce budget est maîtrisé, volontaire et compte des investissements importants. Les objectifs budgétaires ne peuvent être atteints que par une programmation rigoureuse qui ne permet pas de répondre, sauf urgence à toutes les sollicitations.

Le groupe vote donc avec conviction ce budget et renouvelle sa confiance au Maire. M. J. DIMIER, pour le groupe minoritaire, après avoir noté la bonne qualité des documents de travail, se dit satisfait du maintien des taux des taxes mais aurait souhaité une baisse de ces taux. Il estime que le budget montre une bonne gestion mais il n'est pas d'accord sur toutes les orientations de ce Budget, aussi il signale que lui-même et ses colistiers s'abstiendront.

M. P. MIGNOT, Maire remercie l'adjoint aux finances et le personnel. Il précise qu'aujourd'hui au vu des projets d'investissements et des recettes d'Etat en diminution, une baisse des taux n'est pas envisageable. Il dit aussi que de telles baisses ne peuvent pas s'entendre sans cohérence avec les autres collectivités et l'Etat. Il note l'abstention du groupe de la minorité, et remercie les groupes de la majorité de leur vote favorable. Il insiste également sur sa priorité, à savoir le désendettement de la commune, et le confortement de l'autofinancement qui évite un recours trop important à l'emprunt.

Il rappelle que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2007, et cela malgré la baisse continue des dotations de l'Etat.

Le budget prévisionnel de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 050 000 €. Le Compte administratif de 2018 permettra de constater que la réalisation de ce budget sera conforme aux objectifs fixés aujourd'hui.

Par ailleurs, le budget d'investissement est prévu à 2 554 628 €, il est important pour une commune de notre taille et participe au dynamisme de l'économie.

Après ce débat,

Le Conseil Municipal :

1) Adopte, à l'unanimité : la reconduction des taux comme suit :

• Taxe d'habitation .....	10.36%
• Taxe sur le foncier bâti .....	19.18%
• Taxe sur le foncier non bâti.....	63.27%

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 mai 2018, à 20 h 00, sous la présidence de Philippe MIGNOT Maire. Nombre de conseillers : En exercice : 27 / Présents : 19 présents à l'ouverture de la séance, 20 présents à partir du point n° 1, Procurations : 3 / Ont donné procuration : G. RAMON à J.VIAL; M. Caponi à I. Quillon ; B.Moulin –Martin à M. Guillaud-Lauzanne / Absents : 4 / Secrétaire de Séance : C. NUCCI

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Il soumet au vote le Procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 lequel est adopté à l'unanimité,

- Il accueille et installe Mme Catherine Borgnat nouvelle conseillère municipale, en remplacement de M. Lionel Eydant, élu démissionnaire, de la liste « Réussir Beaufort »

Le Conseil Municipal :

1) Approuve, à l'unanimité, le projet de statut du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes du Pays Roussillonnais et de la communauté de communes du Territoire de Beaufort tel qu'annexé à l'arrêté préfectoral du 6 avril 2018 ; et Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2) Approuve, à la majorité (3 absents : M. DIMIER, Mmes BRAMI et MONNERY) le Budget primitif 2018 qui s'établit ainsi :

- Section de fonctionnement :

• Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 5 050 000 €

- Section d'investissement :

• Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 2 554 628 €

3) Décide, à l'unanimité (J. Dimier, trésorier du club de tennis, ne prend pas part au vote) de déposer une demande de subvention pour la rénovation de 2 courts de tennis, auprès des services de l'Etat compétents, d'un montant de 35% sur les bases estimatives suivantes.

- sur la base de la tranche ferme (116 000 € H.T) soit un montant de subvention de 40 600 €

- et sur la base des tranches ferme et conditionnelle : 167 915€ H.T soit un montant de 58 770€. La tranche conditionnelle se fera sous réserve des financements.

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

4) Approuve à l'unanimité, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) pour participer au financement du dispositif « Rappel à l'ordre et conseil des droits et Devoirs des Familles » pour un montant de 2 000 € et Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

5) Autorise à l'unanimité, M. le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 20.000 euros auprès du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour le financement de 4 chantiers éducatifs et Autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

6) Autorise à l'unanimité, M. le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 6.000 euros, auprès du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour le financement du dispositif : « violences faites aux femmes ». Et Autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

7) Décide à l'unanimité, la création de quatre emplois non permanents et le recrutement de quatre contrats d'engagement éducatif. Les agents recrutés exerceront les fonctions d'animateur à temps complet pendant la classe de découverte à Paris, d'une durée de cinq jours, à compter du 14 et jusqu'au 18 mai 2018.

8) Donne son accord, à l'unanimité ( M. Dimier bénéficiaire de ce financement, ne prend pas part au vote) à la prise en charge de 40% du coût de chaque formation au web marketing auprès des commerçants soit 140 € par stagiaire, pour un montant total de 1 820 € pour les treize commerçants inscrits et Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ces formations.

9) Donne son accord, à l'unanimité, à la création d'une servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle ZL 255, 207 chemin des Sauzays à Beaufort et Autorise M. le Maire à signer la convention et tous les documents afférents

10) Retient à l'unanimité, après un large débat, les grandes orientations de développement prévues à l'article L151-5 du code de l'urbanisme et présentées dans le Projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable ( PADD), pour la commune de Beaufort dans le cadre de la révision de son PLU ( Plan local D'urbanisme).

Le débat a porté essentiellement sur :

- les moyens à mettre en œuvre pour la rénovation du centre bourg, le type d'habitat à développer

- la notion de densification, dans le centre-bourg et sur les secteurs résidentiels,

- les moyens de faire respecter ces orientations,

M. le Maire rappelle que le PLU s'inscrit dans une période de 12 ans et qu'il s'agit donc de réfléchir au devenir à moyen terme de la commune, ce renouvellement est un travail de longue haleine.

Les orientations suivantes ont été retenues, à l'unanimité :

1) Le Défi principal : vers un développement soutenu et qualitatif

2) L'ambition résidentielle : rechercher une production soutenue de logements dans une diversification et une qualité des typologies

3) Favoriser l'émergence de logements moins consommateurs d'espaces en s'adaptant aux besoins de développement et à la réceptivité des sites

4) Améliorer le fonctionnement entre les polarités de la commune

5) Accompagner les besoins par le renforcement et l'évolution de l'offre en équipements, services et loisirs

6) Soutenir l'attractivité économique et développer l'emploi

7) Façonner la qualité du cadre de vie

8) Le patrimoine naturel : une valeur à préserver

A Beaufort le 28 mars 2018

Le Maire,

Philippe MIGNOT

M. le Maire et M. Nucci, apportent les précisions suivantes à M. Dimier :

- La fusion des deux communautés de communes permettra outre des économies d'échelle, de nouveaux services à la population et aussi, une petite baisse des taux des taxes à moyen terme,

- La fusion est une procédure imposée par la Loi. Le choix de se rapprocher de la communauté de communes du pays Roussillonnais a été reconnu par l'Etat. La fusion permettra sur un plan économique de renforcer le poids des communes, de proposer des services mutualisés de proximité, et d'établir la solidarité entre les deux communautés de communes grâce à un projet de territoire.

- La fusion n'aura pas d'incidences sur la fréquentation des commerces de Beaufort. En tout état de cause les zones de chalandises, comme bien d'autres domaines d'activités et de services (santé, culture...) ne respectent pas les « frontières administratives ».

- S'agissant du nom de la future collectivité, les prochains mois seront consacrés à la finalisation du projet de territoire, les populations seront informées sensibilisées et pourront y réagir .

2) Approuve à l'unanimité la catégorie du nouvel Etablissement Public de Coopération

Intercommunale issu de la fusion de la CCPR et de la CCTB qui relèvera de la catégorie des Communautés de Communes à la date du 1er janvier 2019 ; et Approuve, à l'unanimité le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes du Pays Roussillonnais et de la communauté de communes du Territoire de Beaurepaire tel qu'arrêté par le préfet de l'Isère, le 6 avril 2018 ;

Et Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3) Accepte, à l'unanimité, le transfert des compétences 4°, 6°, 7°, 11° et 12° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, à la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire en intégrant à l'item 12° « l'animation au titre du SAGE et le portage de la Commission locale de l'eau (CLE) ainsi que l'animation des contrats de rivières » ; et Autorise et Charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire ; Demande à Monsieur le Préfet de l'Isère de prendre un arrêté préfectoral actant les transferts susvisés, sans attendre la fin du délai de consultation, dès que les conditions de majorité qualifiée sont réunies.

4) Décide, à l'unanimité, de fixer, à quatre, le nombre de représentants titulaires du personnel et à quatre (en nombre égal, le nombre de représentants suppléants), au comité technique, en vue des élections professionnelles prévues le 6 décembre 2018 et de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la

collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, et de recueillir l'avis des représentants de la collectivité par le comité technique.

5) Désigne à l'unanimité, Mme C. Jourdan pour remplacer Mme C. Romano à la commission « Enfance- Jeunesse » de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire ( CCTB)

Questions diverses :

- M. le Maire souhaite apporter quelques précisions à propos de l'annulation de la foire du mai ;

• Son annulation a été décidée par l'association des commerçants, en raison des trop nombreux jours fériés de la semaine concernée

• En aucun cas la Mairie n'a mis son veto à son organisation.

• La Mairie ne fixe et n'encaisse aucun droit de place, c'est l'association organisatrice qui gère ces aspects.

- A la demande de M. Dimier, les services étudieront la possibilité de nettoyer au moyen d'un appareil à haute pression la rue de la République.

A Beaurepaire le 23 mai 2018

Le Maire,  
Philippe MIGNOT

## Expression des groupes politiques

Les différents groupes politiques du conseil municipal disposent d'un droit d'expression libre conformément à la loi du 27 février 2002 sur la « Démocratie de Proximité ». Cette tribune n'engage aucunement la mairie.

### Groupes de la majorité municipale

#### Groupe PS et Apparentés

##### Fusion de Communautés de communes

La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 impose une recomposition des territoires et la fusion des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou communautés de communes.

Notre projet est la fusion avec la communauté de communes du Pays Roussillonnais.

Après plus de deux ans de travail soutenu dans un esprit constructif, équitable et tenant compte des enjeux de développement de nos deux territoires, les deux conseils communautaires ont délibéré favorablement et de façon concomitante le 7 février 2018. Aussi tous les conseils municipaux sont sollicités pour se prononcer.

Le 23 mai 2018 **tous les élus** du conseil municipal de Beaurepaire ont approuvé à l'unanimité ce projet de fusion, considérant que ce futur territoire est doté d'atouts complémentaires, tant en

termes de développement économique que d'aménagement de l'espace. Cette unanimité du vote (majorité et minorité) prouve la solidité des arguments. En effet notre bassin de vie est tourné vers la vallée de Rhône et donc le Pays Roussillonnais : emplois, organisation sanitaire qui nous rattache à l'hôpital de Vienne, économie, périmètre électoral, aménagement de l'espace avec les problématiques des transports (fleuve, voie ferré, autoroute,...) , lutte contre la pollution de l'air puisque nous sommes engagés avec le Pays Roussillonnais dans le PCAET (Plan Climat Air Énergie de Territorial).

Issue de la fusion, cette nouvelle communauté de communes devrait être effective en janvier 2019. Il appartient à chacun d'entre nous de porter cette fusion et de faire de ce rendez-vous, un nouvel espoir pour notre territoire dont nous devons défendre avec lucidité et convictions les atouts et les attentes. Sachons donner, à travers cet événement, un élan supplémentaire à notre commune.

##### Sécurité

Nous vous rappelons notre engagement dans le domaine de la sécurité avec :

- La vidéo protection : elle est développée chaque année car permet aux forces de l'ordre d'avoir des éléments concrets pour résoudre les faits répréhensibles sur notre commune.

- Le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) : ce dispositif permet à la commune de travailler en partenariat avec les acteurs concernés (gendarmerie, établissements scolaires, le centre social ...) et de mettre en place des actions de préventions tel que les chantiers éducatifs, les actions de lutte contre les addictions, la mise en place d'un réseau de préventions des violences intra familiales et les rappels à l'ordre faites par le maire.

#### Groupe PCF/FDG

Nous nous réjouissons des efforts faits pour l'amélioration de l'embellissement de notre ville avec un fleurissement et une végétalisation accrues. Le centre bourg en effet, joue un rôle important en matière de bien vivre. La révision du PLU, en cours, va dans ce sens. Ce futur document a entre-autres objectifs d'éviter l'étalement urbain par une densification douce, de préserver la centralité historique, d'équilibrer les différentes zones pour favoriser le mieux vivre et le dynamisme local. Nous nous inscrivons pleinement dans ces orientations. L'étude du projet de la restauration scolaire sur Beaurepaire avance sûrement en

concertation avec toutes les parties concernées. En rapprochant et complétant les services proposés, ce projet permettra une amélioration des conditions de vie et d'apprentissages des élèves. Nous espérons que les enfants de Beaurepaire bénéficieront au plus vite de ces nouvelles installations.

Néanmoins, nous regrettons pour la prochaine rentrée, la fermeture annoncée par l'académie d'une classe de l'école de la Poyat. Pourtant moins d'élèves par classe, c'est favoriser la réussite des enfants. On reconnaît bien la politique de «moins de fonctionnaires» de notre gouvernement. Alors que le service public est le bien de l'ensemble

de la population et particulièrement des plus fragiles ou défavorisés. Notre société a besoin de préserver notre modèle social basé sur l'égalité et la solidarité. Comment accepter l'idée qu'une deuxième «journée de solidarité» soit demandée aux salariés, alors que des réductions d'impôts se chiffrent en milliards sont consenties aux plus riches. Où est la solidarité ?

Nous sommes aussi très inquiets sur le texte actuel de la loi «asile-immigration», et la prochaine réforme de la loi sur les retraites, nous suivrons avec attention et activement si besoin l'évolution de ces dossiers.

### Groupes de la minorité municipale

##### GRUPE RÉUSSIR BEAUREPAIRE

Les élus de la Communauté de Commune du Territoire de Beaurepaire ont approuvé la fusion avec la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. Il revient maintenant aux communes chacune en ce qui les concerne de ratifier également ce mariage.

A-t-on fait le bon choix ? N'eut-il pas été plus judicieux de se rapprocher de celles de Bièvre-Isère ? Tout portait à le croire : les cantons concernés (La Côte St André, St Etienne de St Geoires, St Jean de Bournay et Roybon) nous ressemblent davantage que celui de

Roussillon, beaucoup plus industriel. Notre gendarmerie est commune avec celle de La Côte, ainsi que le traitement de nos déchets, la majorité de nos élèves y poursuivent leurs études secondaires, etc.... De plus, dans la fusion engagée nous sommes les minoritaires (ou parents pauvres) dans tous les compartiments (population, économie, infrastructures, etc...) : aurons-nous voix au chapitre en fonction des futurs choix possibles ?

N'a-t-on pas privilégié des intérêts immédiats au détriment d'intérêts à long termes ? L'avenir nous le dira, en espérant que cette nouvelle entité ne fusionne pas un jour avec Vienne Agglo

qui à son tour pourrait se rapprocher de Lyon Agglo. Dans ce cas là, ne nous faisons aucune illusion, notre territoire n'existera plus, avalé par l'ogre lyonnais !!!

Il serait plus judicieux de faire à terme une entité qui soit un certain contrepoids aux agglomérations lyonnaise et grenobloise, comme d'autres l'ont déjà dit auparavant, en allant du port (Sablons) à l'aéroport (Grenoble-Isère), passant au-delà de certains clivages politiques qui n'ont plus lieu d'être, et gardant ainsi notre base de caractère rural qui fait toute notre richesse et notre intérêt. Retrouvez-nous sur [www.beaurepairepassionnement.com](http://www.beaurepairepassionnement.com)